

22^e DIMANCHE ORDINAIRE B

Dimanche 1^{er} septembre 2024

Nous faisons retour ce dimanche à l'évangile de S. Marc après notre parenthèse johannique de l'été. La transition, c'est encore une fois un repas, donc du pain. Un pain, ou plutôt une manière de le manger, qui va être l'occasion de réfléchir à l'application de la Loi, expression de la parole de Dieu. Les trois textes liturgiques tournent en effet autour de ce thème. Et le découpage de l'évangile (et donc les omissions qu'il provoque) fait passer au second plan une question pourtant capitale de l'Église naissante, celle des aliments purs ou impurs, pour attirer notre attention sur ce qui en est le principe de résolution, ce qui permet de « mettre la Parole en application ».

Le point de départ, c'est la conscience qu'a Israël d'être un peuple structuré par une Loi qui est l'expression de la parole de Dieu, parole de Dieu qui est elle-même un don venu d'en haut. Le passage de S. Jacques (2^e lecture) exprime bien cette persuasion qui est au cœur d'Israël lorsqu'il commence par dire : « les dons les meilleurs, les présents merveilleux, viennent d'en haut », et il continue en précisant : « il a voulu nous donner la vie par sa parole de vérité ». Cette parole de Dieu, sur laquelle est assise la Loi, est le roc sur lequel s'édifie la communauté du peuple. C'est de ce point qui s'enracine dans l'immutabilité divine – « lui qui n'est pas sujet au mouvement périodique ni aux éclipses passagères » – que le peuple peut tirer sa solidité, sa consistance, face aux forces dissolvantes et aux circonstances changeantes de l'histoire. On comprend alors la recommandation du Deutéronome : « vous n'ajouterez rien à ce que je vous ordonne, et vous n'y enlèverez rien, mais vous garderez les ordres du Seigneur votre Dieu tels que je vous les prescris ».

Israël a la vive conscience que son existence est suspendue à l'observation de ce don de Dieu qu'est la Loi. Et les prophètes s'empresseront de le lui rappeler le cas échéant. Ce sont les juristes pharisiens qui vont s'efforcer d'adapter l'intégralité de cette Loi aux circonstances nouvelles que connaît Israël : d'un agrégat de tribus nomades, on est passé en effet à une société sédentaire, urbaine, sur laquelle se reflète l'éclat de la civilisation hellénistique. On aboutit naturellement à une casuistique qui est censée exprimer, dans toutes les circonstances de la vie, y compris les plus banales, l'attachement au Seigneur et à sa Parole. Cette jurisprudence permet, selon ses partisans, de sanctifier l'intégralité de l'existence. Alors quand les pharisiens voient que les disciples de Jésus n'observent pas une de ces règles, ils en infèrent qu'ils ne respectent pas la Loi, qu'ils ne « mettent pas la Parole en application », pour reprendre l'expression de S. Jacques, et ils le font savoir à Jésus.

La réponse de Jésus peut nous surprendre par sa violence, pourtant atténuée en S. Marc (voir le passage parallèle en S. Matthieu !). Jésus semble ruiner tout le patient édifice des pharisiens en mettant le doigt sur le risque inhérent à tout signe : à savoir qu'il vienne à se détacher de ce qu'il signifie, et que de la sorte il devienne opaque. La pratique visible doit être l'expression d'une attitude fondamentale invisible, qu'elle exprime. Si l'on finit par ne plus voir que la matérialité de la pratique, on fait mentir celle-ci. Elle devient effectivement hypocrisie. La diatribe de Jésus contre les pharisiens vaut contre toute religion dès lors que vient à s'affadir le lien entre foi et pratique. L'histoire de l'Église est pleine des échos de l'emportement de Jésus à cet égard, le théologien réformé suisse Karl Barth allant même jusqu'à écrire que la « religion » (avec ses préceptes concrets) est la plus belle réussite de l'Antichrist. Car lorsque Jésus critique la « religion », c'est au nom de la parole de Dieu. En effet, il oppose aux « traditions des hommes » le « commandement de Dieu » et, adroitement, il le fait en citant précisément la parole de Dieu, en l'occurrence un passage d'Isaïe qui lui-même constitue un précédent dans cette dénonciation de l'affadissement de la religion.

Jésus veut ramener ses auditeurs au signifié de toutes ces pratiques, à cette parole qui scande toute la *Torah* : « soyez saints comme moi je suis saint ». Ce qui rend les œuvres justes et

méritoires, ce n'est pas leur exécution scrupuleuse, mais l'intention qui y préside. En termes bibliques, c'est le cœur. Et c'est bien ce sur quoi le découpage de notre passage insiste en faisant dire aussitôt à Jésus : « rien de ce qui est extérieur à l'homme et pénètre en lui ne peut le rendre impur. Mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui rend l'homme impur ». Autrement dit, ce n'est pas l'observation matérielle de la Loi qui importe mais l'attachement intérieur. Notons qu'en opposant aux traditions des hommes la parole de Dieu, d'un Dieu unique et universel, Jésus affranchit ses auditeurs du particularisme culturel où l'enferme la Loi juive pour les ouvrir à l'universalisme de la loi morale. Ce que viendra confirmer la liste de vices donnée plus loin, valable quelle que soit la religion ou la culture.

Car Jésus n'est pas un idéaliste. Il ne réduit pas la validité de l'acte à la seule intention, à la seule attitude intérieure. Aussitôt après, il énumère en effet cette liste de 12 vices (12 signifiant une totalité) pour bien montrer qu'une attitude intérieure mauvaise se traduit par des actes extérieurs mauvais, comme une attitude intérieure bonne doit se traduire par des actes extérieurs bons. On retrouve la dualité propre à l'acte moral. Pour qu'un acte soit bon, il faut à la fois que l'intention et l'objet soient bons. Dans les 3 autres cases du « carré moral », l'acte sera mauvais. Cela signifie que, délivré du poids de la « tradition des hommes », l'homme n'en est pas pour autant devenu créateur des valeurs comme le voudrait la philosophie moderne. Il n'en demeure qu'un lecteur. Jésus veut simplement dire que le « décodeur » n'est plus la *halakha*, c'est-à-dire la loi écrite avec ses multiples prescriptions, parfois étranges, mais la conscience, capable de reconnaître la loi morale naturelle non écrite, expression de la loi divine éternelle. Et cela du simple fait que l'homme est « à l'image et à la ressemblance de Dieu ». L'hétéronomie de la loi demeure, mais ce n'est pas une loi extérieure à l'homme, c'est une hétéronomie participée dira Jean-Paul II. La conséquence, c'est S. Jacques qui nous la donne : « accueillez donc humblement la parole de Dieu semée en vous (par création, puis réensemencée par la foi grâce au baptême), elle est capable de vous sauver ». Et il continue en disant : « Mettez la Parole en application, ne vous contentez pas de l'écouter ; ce serait vous faire illusion ».

Mettre en application la Parole, c'est faire appel à la liberté, par-delà les prescriptions écrites : c'est inventer, dans chaque circonstance de l'existence, la manière dont on pourra la traduire dans un comportement extérieur qui manifeste sa sainteté... et qui sanctifie celui qui l'applique.